

SCCh ABC pour Eleveurs

Chers nouveaux éleveurs,
Le SCCh se réjouit de chaque nouvel éleveur responsable.
Nous aimerions vous aider à démarrer avec l'**ABC** du nouvel éleveur.
dans l'**AVENTURE** visant à faciliter l'élevage de chiens.
Les informations et réglementations les plus importantes sont résumées ici.
Tous les éleveurs et propriétaires d'étalons s'y engagent
ZKR SCCh (règlement d'élevage et de confirmation).
Toutes les informations, formulaires et ZKR sont disponibles en téléchargement sur le site du club.
www.chodsky-pes.ch

1. **Afixe d'élevage FCI, enregistrement des chiens importés**

L'affixe d'élevage doit être demandé et approuvé par la SCS (Société Canine Suisse, Thalstrasse 49, 4710 Balsthal, T. 031 306 62 62, info@skg.ch) **avant que la chienne ne soit saillie** pour la première fois. Cela peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. **Tous les chiens importés** doivent être enregistrés auprès de SCS. Pour ce faire, le pedigree original doit être envoyé à SCS (par courrier recommandé).

2. **Licence les chiennes reproductrices et mâles reproducteurs**

Les examens d'aptitude à l'élevage ont lieu 1 à 2 fois par an et est effectuée par le SCCh. Tous les chiens femelles et mâles âgés d'au moins 18 mois peuvent être enregistrés pour l'évaluation. Avant la confirmation, tous les chiens doivent subir une **radiographie HD/ED** réalisée par leur vétérinaire et évaluée par l'Université de Zurich ou l'Université de Berne, ainsi qu'un **test génétique DM** et un **profil ADN** (prise de sang chez Laboklin/Labogen). Seuls les chiens avec HD max. C, ED 1 et avec dentition en ciseaux (P1, M3 peuvent manquer) sont admis à l'évaluation. Avant l'obtention de la licence, chaque chien doit réaliser **1 exposition reconnue par le SCS** avec un résultat V= Excellent ou SG= Très bon (de la classe jeunesse 9-18 mois). Les chiens sont jugés à l'obtention de la licence par le juge de caractère et de forme. Toutes les informations sur la licence sont disponibles sur le site Web du SCCh. <https://chodsky-pes.ch/de/agenda>

3. **Chaleurs, gestation, naissance et élevage des chiots**

Veuillez vous informer à temps sur les sujets suivants.
Chaleurs, gestation et naissance, élevage des chiots, phases de développement :
Vous pouvez également obtenir de précieux conseils d'éleveurs expérimentés et de SCS.

4. **Le contrôle des éleveurs (pré-inspection des élevages)**

est effectuée par le responsable d'élevage du SCCh ou l'adjoint du responsable d'élevage pour les nouveaux éleveurs ou après un déménagement d'élevage et est à la charge de l'éleveur. Elle doit avoir lieu avant la première saillie de la chienne reproductrice. (Veuillez prendre rendez-vous à temps avec le responsable de l'élevage).

5. **L'inscription de l'établissement d'élevage sur la HP de la SCCh**

a lieu moyennant des frais. (Pour les membres du club une fois CHF 50, les non-membres CHF 150 par an).

6. **Sélection de l'étalon**

Le formulaire pour le pré-enregistrement interne de l'accouplement **avant l'accouplement** est disponible en téléchargement sur HP [Formulare - Chodsky pes \(chodsky-pes.ch\)](http://www.chodsky-pes.ch) et doit être soumis au responsable de l'élevage pour approbation **au moins 1 mois** avant l'accouplement. Validité 8 mois. Les propriétaires des étalons sélectionnés doivent être avisés au début des chaleurs.

SCCh ABC pour Eleveurs

7. L'accouplement

ne peut être effectué qu'avec des chiennes/mâles licenciés possédant des documents généalogiques valides reconnus par la FCI. Veuillez noter quand votre chien a ses «**chaleurs**». Afin de préciser le moment de l'accouplement, des tests spéciaux de **progesterone** sont également disponibles auprès du vétérinaire. Cependant, il convient de noter que le cycle de chaleur de chaque chienne est différent.

8. Le formulaire de saillie / Formulaires SCS en ligne :

doit être soumis au responsable d'élevage avec toutes les pièces jointes dans les 10 jours suivant l'accouplement. (Copie du certificat d'élevage / copie du pedigree pour les mâles étrangers).

9. Les annonces de portées interne :

doit être présenté au responsable d'élevage dans les 10 jours. Pour les grandes portées de plus de 8 chiots en 48 heures. https://chodsky-pes.ch/media/scchinternewurfmeldung_2.pdf

10. Les annonces de portée SCS / Formulaires SCS en ligne :

doit être soumis au responsable d'élevage avec toutes les pièces jointes dans les 4 semaines suivant la naissance des chiots. L'éleveur doit envoyer le pedigree original du chien par courrier recommandé à SKG (SKG, Thalstrasse 49, 4710 Balsthal, 031 306 62 62).

11. L'annonce des nouveaux propriétaires :

L'éleveur annonce les nouveaux propriétaires (nom et adresse) à l'administration du Livre des Origines Suisse LOS par e-mail (nina.buergy@office.skg.ch / shsb@skg.ch)

12. Contrôle des portées par SCCh

1^{er} contrôle de 3 à 5 semaines (décidée et approuvée en 2018) est à la charge du SCCh.

2^{ème} contrôle à environ 8 semaines est à la charge de l'éleveur. Tous les chiots doivent être vaccinés et pucés. Pour **les portées de plus de 8 chiots**, un **contrôle complémentaire** a lieu après la naissance la 2^{ème} semaine et est également à la charge de l'éleveur.

13. Remise des chiots :

est possible au plus tôt **après la 8^{ème} semaine et après que la portée ait été vérifiée par le responsable d'élevage/adjoint**. Dans les pays de l'UE, les chiots ne peuvent être remis qu'à l'âge de 15 semaines, après vaccination contre la rage (à la 12^{ème} semaine).

14. Le prix conseillé des chiots (réglementé en interne au SCCh) :

Remise des chiot jusqu'à 10 semaines incluses : **2'700 CHF**.

Chaque semaine supplémentaire, environ 100 CHF supplémentaires ou selon l'effort

Livraison dans les pays de l'UE en 15 semaines : au moins **3200 CHF** selon l'effort.

Si vous avez d'autres questions, notre responsable d'élevage est à votre disposition et les membres du comité d'élevage de la SCCh se feront un plaisir de vous aider.

Responsable d'élevage SCCh, Nesvadba Patricie, zuchtwart@chodsky-pes.ch,
079 455 76 04, 079 455 76 04
www.chodsky-pe.ch

